

## – CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2015 –

L'an deux mille quinze, le vingt six mai à 19h , le Conseil municipal, légalement convoqué le 20 mai 2015, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. SALIGNAT, Maire.

**Présents :** M. Emmanuel SALIGNAT, M. Jean BRÉBION, M. Daniel MOREAU, Mme Stéphanie PETIT, M. Jean-Pierre VINCENT, M. Philippe JOBARD, M. Gilles MERCIER, Mme Nadia HUARD DE LA MARRE, Mme Florence HOIZEY, Mme Véronique DRAY, M. Frédéric CARRÉ, Mme Dominique AUGER, M. Eric BATAILLE.

**Pouvoirs :** Mme Armelle PERRON à M. Gilles MERCIER, Mme Blandine SOULAY à Mme Florence HOIZEY.

**Secrétaire :** M. Jean BRÉBION

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 13 avril 2015.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 15 avril 2015.

## – ORDRE DU JOUR –

- **Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire,**
  - **Commission informatique et nouvelles technologies,**
  - **Questions diverses.**

### **2015.26 / DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ACTION PARLEMENTAIRE**

Le Conseil Municipal,

Considérant la proposition de M. Jean-Frédéric POISSON, en sa qualité de Député des Yvelines, de faire bénéficier la commune d'une subvention au titre de la dotation d'action parlementaire,

Considérant la nécessité d'alléger les charges financières de la Commune,

- délibère et décide, à l'unanimité, de s'engager dans des travaux d'aménagement de deux bureaux et d'une salle de réunion à l'étage de la mairie, pour un montant estimé à 25 728.73 euros HT, soit 30 874.48 euros TTC.
- de solliciter une subvention exceptionnelle de l'état au titre de la dotation d'action parlementaire pour l'année 2015, de 10 000 euros, le complément du financement sera inscrit au budget 2015,
- d'inscrire au budget 2015 les dépenses et recettes correspondantes.
- de s'engager à ne pas commencer les acquisitions avant la date d'autorisation des services de l'Etat.

### **2015.27 / COMMISSION INFORMATIQUE ET NOUVELLES TECHNOLOGIES**

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 15 avril 2015, le Conseil municipal a décidé la création d'une commission informatique et nouvelles technologies.

Il avait été proposé à la liste de M. Eric BATAILLE de rejoindre cette commission. M. Eric BATAILLE avait précisé qu'ils réservaient leur réponse pour le moment. Par mail en date du 18 avril 2015, M. Eric BATAILLE a fait savoir qu'en accord avec Mme Dominique AUGER, il avait décidé de participer à cette commission.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Abstention : M. MERCIER, M. BATAILLE ne participe pas au vote) désigne, les membres à la commission "Informatique et nouvelles technologies" :

- Emmanuel SALIGNAT
- Jean BRÉBION
- Stéphanie PETIT
- Jean-Pierre VINCENT
- Philippe JOBARD
- Gilles MERCIER
- Véronique DRAY,
- Eric BATAILLE.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- M. BATAILLE informe le Conseil municipal que plusieurs panneaux de signalisation sont en mauvais état. M. le Maire précise que ce problème est déjà pris en compte.
- M. BATAILLE informe le Conseil municipal que des trous se forment sur la chaussée du chemin du moulin qui a été refaite en 2014. M. MOREAU précise que les dégradations seront reprises par l'entreprise.
- M. BATAILLE demande si le permis de construire de la salle des fêtes est signé. M. le Maire précise que celui-ci sera signé la semaine prochaine. Les travaux ont déjà commencé car pour l'instant ce n'est pas du gros œuvre. M. le Maire souhaite que les travaux soient terminés pour la rentrée de septembre. M. BATAILLE précise que dans le précédent compte rendu il est noté que les travaux dureront 3 ans. M. le Maire explique que c'est la durée du contrat rural qui est de 3 ans (travaux de la salle des fêtes, de la mairie et de l'école).
- M. BATAILLE souhaite avoir des précisions sur le marché d'enfouissement des réseaux avenue du Général de Gaulle et plus précisément sur le choix de l'éclairage public. Il indique que plusieurs riverains demandent un autre type de lampadaire. M. le Maire précise que le coût supplémentaire pour la modification des lampadaires est supérieur à 60 000 euros. Le changement de type de lampadaire fausse le marché et M. le Maire ne souhaite pas de procès. De plus les aides et subventions diminuent et cela engendre des problèmes financiers.
- Mme HOIZEY informe le Conseil municipal que des arbres de la Garenne menacent de tomber chez les riverains de la rue des Sources.

**La séance est levée à 19h30.**